

Les fraudeurs professionnels s'attaquent à de nouveaux marchés

La carambouille du carbone 5|5. Alors que la page du CO2 se tourne, les escrocs exploitent d'autres failles dans les réglementations, toujours avec un coup d'avance.

Par Pascale Robert-Diard et Simon Piel

Publié le 18 août 2017 à 17h00, modifié le 19 août 2017 à 08h20 • Lecture 4 min.

Article réservé aux abonnés



Les fraudeurs ciblent les marchés dématérialisés, notamment ceux des changes et de l'énergie. ANDREA COMAS / REUTERS

A la mi-juin 2009, les opérateurs des plates-formes téléphoniques de Powernext, la Bourse du gaz et de l'électricité, s'étonnent de recevoir un nombre inhabituel d'appels. Leurs interlocuteurs ne semblent pas particulièrement curieux de l'évolution des cours des matières premières ou de l'énergie mais ils posent en revanche une avalanche de questions sur le fonctionnement de la TVA sur ces marchés. Ce soudain intérêt a une raison et une seule : le 11 juin 2009, après la découverte de la gigantesque fraude sur le marché du carbone, Bercy a en effet décidé en urgence d'exonérer de TVA les droits à polluer. L'effet a été immédiat : en quelques jours, le marché s'est effondré et les escrocs sont partis à la recherche de nouvelles occasions. Chez Powernext, où la leçon du cuisant échec du carbone a été retenue, ils ont trouvé porte close. Au même moment, les autres places européennes du carbone en Italie, en Allemagne et en Grande-Bretagne, qui n'ont pas encore pris la mesure de la fraude en

dépit du signalement lancé par la France, ont vu arriver nombre de sociétés bidon qui demandaient à s'inscrire sur leurs registres et sont parvenues à faire tourner le carrousel encore quelques mois.

Lire aussi | [Fin de partie pour les fraudeurs au carbone](#)



Au printemps 2017, lors du procès de l'un des volets de cette affaire carbone – celui dit « Crépuscule », dans lequel sont notamment poursuivis Grégory Zaoui et Cyril Astruc –, le procureur de la République Patrice Amar a eu cette formule terrible dans son réquisitoire : « *L'espace de liberté que les Etats ont voulu créer n'a qu'un seul antécédent en droit international, celui de la haute mer. Ce phénomène criminel, ce n'est pas la mafia, c'est la piraterie.* » Les flibustiers sont comme l'Hydre de Lerne. Alors que ceux qui sont tombés sur le front du carbone dorment en prison, d'autres agissent sur de nouveaux marchés dématérialisés ou réfléchissent aux prochaines failles qu'ils pourront exploiter.

Plus les réglementations sont complexes, plus il y a de niches

Les enquêteurs des douanes ont pu mesurer l'ampleur de la tâche en écoutant les escrocs commenter entre eux les débats parlementaires très techniques relatifs à des modifications fiscales. Plus les réglementations sont complexes, plus il y a de niches. Les professionnels de la fraude l'ont compris avant tout le monde. « *Vous n'avez pas le bon logiciel* », a confié l'un d'eux, bravache, aux enquêteurs. A cela s'ajoute une autre difficulté. Quelques minutes suffisent pour passer un ordre sur tel ou tel marché ou pour faire un virement vers une société abritée dans un paradis fiscal, alors que plusieurs mois sont nécessaires aux juges d'instruction pour obtenir le retour de leurs commissions rogatoires internationales. Et même si la coopération internationale s'est considérablement renforcée, notamment avec Hongkong, Singapour ou Israël, les institutions étrangères ne répondent pas toutes avec la même bonne volonté. La Chine reste ainsi l'un des derniers « trous noirs », constatent les juges.

L'Autorité des marchés financiers publie régulièrement des mises en garde contre les sites Internet qui proposent du trading sur le marché des changes

Outre l'obstacle du temps, les escroqueries mises au jour font l'objet de peu de retours d'expérience. Les acteurs économiques, judiciaires ou policiers qui ont permis aux autorités de comprendre la fraude ont bien été entendus une fois par une commission parlementaire. Mais c'est à peu près tout. La réactivité des fraudeurs face aux lourdeurs administratives est leur chance et leur avenir. Les héritiers des fraudeurs à la TVA sur les quotas carbone ont par exemple pris la direction du marché des changes, baptisé Forex, deuxième marché financier mondial après celui des taux d'intérêt. La faute à une directive européenne de 2007 qui a permis aux sociétés ayant un agrément dans un pays européen de proposer leurs services sur tout le continent. Plusieurs acteurs malveillants ont alors proposé à des particuliers de « parier » sur l'évolution d'une monnaie ou d'un indice boursier et de remporter très vite de très gros gains. Sauf que, selon une étude de l'Autorité des marchés financiers (AMF), près de 90 % des investisseurs perdent leur mise, les sociétés ayant recueilli les fonds disparaissant dans la nature. L'AMF publie d'ailleurs régulièrement des mises en garde contre les sites Internet qui proposent du trading sur le Forex. Le procureur de Paris, François Molins, évalue à près de 4 milliards d'euros depuis 2010 le montant des sommes détournées au détriment de citoyens français.

L'énergie, un secteur menacé

L'énergie reste un secteur menacé. La mise en place du certificat d'économie d'énergie (CEE) a ainsi été

accompagnée de son cortège de fraudeurs. Le principe était simple. Créé en 2006, le CEE, qui oblige les fournisseurs d'énergie à financer des actions d'économies d'énergie sous peine de pénalités, a été détourné par des entrepreneurs réalisant de faux devis de travaux, leur permettant d'obtenir des CEE puis de les revendre aux entreprises qui devaient obtenir le certificat. Le coût de ce manque à gagner pour l'Etat (et pour l'environnement) n'a pas encore été chiffré.

Les appétits des flibustiers sont rarement rassasiés. Gilbert Chikli, qui a fait fortune dans l'arnaque dite « au président » – qui consiste à appeler le cadre d'une banque ou d'une entreprise en se faisant passer au téléphone pour le président d'une de celles-ci afin d'obtenir des virements bancaires –, a ainsi regretté de n'avoir pas participé à la grande fête du carbone. « *J'ai pas pu, j'étais en prison. Sans quoi, je vous dis, je me serais levé le matin puis couché le soir avec un bénéfice de 200 %, ouais, ça m'aurait plu* », confiait, placide, à une caméra de télévision, celui qui est devenu la figure tutélaire de la communauté des escrocs.

Lire aussi | [L'incroyable histoire de l'arnaque au carbone : le résumé des cinq épisodes](#)



Pascale Robert-Diard et **Simon Piel**